

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_134 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_134 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2021

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire suivant les modalités ci-dessous :

> L'assainissement collectif des eaux usées : collecte des effluents (branchements des particuliers et des professionnels), transport (réseaux et postes de refoulement) et traitement des eaux usées (stations d'épuration et systèmes extensifs de traitement);

> L'assainissement non collectif des eaux usées : contrôles réglementaires des installations d'assainissement individuels (conformité des installations nouvelles, diagnostic des installations existantes, contrôle obligatoire en cas de transactions immobilières), conseils sur les différents dispositifs d'assainissement autorisés, les possibilités d'aides financières à la réhabilitation, l'entretien.

> La gestion des eaux pluviales : collecte (branchements), transport (réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Depuis le 1er juillet 2010, l'exploitation (fonctionnement, entretien, maintenance) de l'ensemble des ouvrages et équipements associés à ces compétences est assurée par la régie publique d'assainissement communautaire. Elle est dotée de l'autonomie financière, afin de mieux contrôler l'équilibre financier imposé par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale compétents de présenter à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement selon des indicateurs définis par décret.

L'exploitation du service assainissement comprend notamment :

- la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés
- le diagnostic de l'état des réseaux existants anciens
- le diagnostic de réception des travaux neufs
- la réalisation des contrôles de branchements
- la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante

- la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées
- la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration
- la réalisation des contrôles des installations nouvelles d'assainissement individuel (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

Le service d'assainissement collectif

A la fin de l'exercice 2021, le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de 39 687 (38 784 en 2020).

La population raccordée est estimée à 73 318 habitants (72 947 en 2020) sur l'ensemble de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le volume consommé par les abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif est de 3 664 865 m³ (3 857 433 m³ en 2020).

Activités 2021

- 740 contrôles de conformité de raccordement au réseau réalisés principalement dans le cadre des ventes immobilières (653 en 2020).
- relevés GPS des réseaux et regards effectué sur l'intégralité de la commune de Fréjairolles et 70 % de la commune de Saint-Juéry.
- 4,26 km de réseaux renouvelés, 297 branchements repris ainsi que 1,59 km d'extension de réseau et 74 nouveaux branchements ;
- finalisation de l'établissement de l'étude du schéma directeur d'assainissement et définition d'un programme d'actions à horizon dix ans ;
- réception de la nouvelle unité de traitement de Marssac-sur-Tarn (4 400EH) : opération 2676470 € HT euros au total ;
- renouvellement et création de réseaux eaux usées et eaux pluviales : 3 103 200 d'euros HT de dépenses d'investissement mandatées ;
- copilotage des actions de désimperméabilisation des espaces urbains en vue de ralentir le flux rejoignant les collecteurs d'eaux pluviales, aussi bien à l'échelle communale que communautaire.

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et stations de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré la communauté d'agglomération de l'Albigeois conforme en collecte, équipements et performances pour l'exercice 2021.

Tarifs

La redevance d'assainissement collectif communautaire est harmonisée pour l'ensemble des communes à 1,44 euros HT par m³ depuis le 1er juillet 2019.

La commune du Séquestre a souhaité poursuivre l'expérimentation d'un tarif progressif, qui est de 1,44 euros HT pour la consommation moyenne de 120 m³.

Dans le détail, le tarif progressif est le suivant :

Commune		Tarif en € HT / m ³
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0.84
	Part de 31 à 60 m ³	1.20
	Part de 61 à 100 m ³	1.42
	Part de 101 à 150 m ³	1.74
	Part de 151 à 200 m ³	2.06
	Part au-delà de 200 m ³	2.38

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Créé le 1er janvier 2006, il recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

En 2021 :

- 179 filières ont été validées et sont en attente de réalisation
 - 116 contrôles de réalisation
 - 111 diagnostics des installations existantes
 - 957 contrôles de bon fonctionnement des installations existantes
 - 99 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières
- ont été effectués.

Résultats des contrôles

- Pour les installations diagnostiquées en 2021 sont classées pour :

- 35,4 % conformes ou conformes avec recommandation d'entretien (conformes sans pollution)

- 34,8 % non conformes avec recommandation de travaux (non conformes faible pollution)

- 29,8 % non conformes avec obligation de travaux (non conformes forte pollution)

- Pour l'ensemble du parc d'installations diagnostiquées depuis 2007 sont classées pour :

- 39 % conformes

- 30,4 % non conformes avec recommandation de travaux

- 30,7 % non conformes avec obligation de travaux.

Tarifs assainissement non collectif (SPANC)

Prestations	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2021 (Tva 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	57.20 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	92.40 €
Contrôle de conception et de réalisation des installations existantes (réhabilitation)	132.00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	121.00 €
Diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes	
Contrôle périodique de bon fonctionnement	80.30 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

VU le rapport annuel 2021 ci-annexé et présenté pour information,

VU la présentation dudit rapport en Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission consultative de services publics locaux le 17 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY